



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 28 juin 2018

Gustave Muheim

**Administration générale – Finances – Informatique –
Personnel – TL - Délégué aux affaires Lausanne Région**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous apporter le très cordial salut estival de votre Municipalité. Votre séance sera suivie de la traditionnelle partie récréative, organisée par le Personnel communal, et à laquelle toutes les personnes, donc public y compris, sont conviées.

Voici quelques informations qui devraient vous intéresser :

Autoroute A9 – notre opposition à l'enquête publique de fin 2016

Tel qu'indiqué lors de votre dernière séance en février, nous sommes toujours dans l'attente de la décision du DETEC (Département fédéral qui chapeaute l'OFROU) sur les très nombreuses oppositions formulées lors de l'enquête publique.

En attendant, les travaux de rénovation des bétons du viaduc sur la Paudèze avancent à grand pas, et la phase particulièrement bruyante est finie pour cette année. Elle reprendra en 2019, pour traiter les bétons du deuxième pont. Si les travaux se déroulent sans encombre, les pluies drues de ce printemps ont montré l'urgence d'augmenter la capacité de rétention des eaux du chantier. L'OFROU a pris des mesures qui devraient éviter de remettre en surcharge nos collecteurs.

✂

Devenir des Offices postaux suisses et de celui de Belmont

Le rapport du groupe de travail, mis en place par Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard, lui a été remis le 15 mai dernier. Hier, le Conseil fédéral a mis en consultation une modification de l'ordonnance, qui consiste à augmenter les prestations à domicile pour les communes qui n'ont ni office, ni agence postale et à considérer à l'avenir les besoins sur un plan régional et cantonal.

Par contre, il n'y aura pas de miracle : si la plupart des offices continuent à être ponctuellement « visités », c'est principalement le fait du dépôt et du retrait de colis (merci Zalando et autres QoQa) à rendement financier sans marges, et non plus d'opérations nécessitant une grande expertise du personnel. La digitalisation a « gagné la guerre », et remplace désormais la plupart des opérations aux guichets. Cette mutation de société touchera aussi, dans les 3 à 5 ans à venir, les administrations communales. Comme La Poste, Belmont doit s'y préparer en adaptant l'outil informatique et la formation du personnel.

Nous allons donc réfléchir cet été avec les délégués de la Poste, pour convenir comment dessiner au mieux l'avenir de ce « Service universel » sur notre territoire. Le Conseil communal et nos habitants seront informés en primeur, pourquoi pas lors d'une séance publique.



Finances communales

Comme nous, j'imagine, vous suivez par médias interposés, le feuilleton qui verra la mise en œuvre au 1er janvier prochain de la RIE 3 à la « sauce vaudoise ». Quelques éléments sont cités dans le préavis sur les comptes qui vous sont soumis ce soir. Les conséquences nouvellement chiffrées par l'UCV font froid dans le dos : pour notre village, ce ne sont pas moins de 6 points d'impôts de charges supplémentaires qui nous attendent, si le Conseil d'Etat ne devait pas mettre en œuvre pour 2019 la motion « Mischler », approuvée à l'unanimité par la Commission des finances du Grand Conseil. Elle prévoit une participation du canton en faveur des communes de 50 millions par année, en attendant le vote par les Chambres fédérales de la nouvelle RIE 3, désormais connue sous le vocable de PF 17, PF pour « Projet fiscal ».

Là aussi, les médias nous ont appris que le Conseil des Etats avait trouvé une solution permettant de réunir la plupart des bords politiques, avec une augmentation des cotisations AVS en contrepartie de la réduction de l'impôt sur le bénéfice des sociétés. Hier, La Commission des finances du Conseil national a malheureusement « détricoté » le projet des Etats, et la Commission des redevances a siégé ce matin ; son rapport est donc attendu avec intérêt. Ne rêvons donc pas : il est peu probable que le Conseil fédéral puisse mettre en œuvre PF 17 avant 2020/2021, ce qui rend d'autant plus importante la participation des 50 millions précités en faveur des communes vaudoises.

Pour boucler la boucle de ce dossier qui souffle le chaud et le froid, le Conseil d'Etat vaudois a décidé des mesures additionnelles de déductions fiscales, en faveur des familles et d'un plafonnement à 10 % du revenu net des primes d'assurance maladie. Si ce qui précède fait chaud au cœur, cela fait froid dans le dos, une fois analysées les conséquences financières provoquant une baisse des produits de l'impôt et une augmentation de la facture sociale, qui progresse déjà en moyenne de 5 % par année.

Sachez qu'au sein de l'UCV nous déployons tous les efforts possibles et imaginables pour rendre le Conseil d'Etat sensible au fait que les Vaudoises et les Vaudois n'ont rien à gagner à avoir un canton riche et des communes pauvres. Serons-nous entendus ?

Pour conclure, je remercie ici nos Commissions des finances et de gestion pour leur travail « hyper précis » sur l'exercice 2017. La Municipalité a pris acte des vœux et des souhaits, qui vont tous dans le sens de la bonne marche des affaires communales. Ensemble, nous sommes plus forts !

Je vous remercie de votre attention.

Gustave Muheim, syndic



Nathalie Greiner-Meylan

Sécurité (Protection civile - Pompiers [SDIS] – Police) –

Communication - Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) **-Vignes**

Régionalisation ORPC

J'ai le plaisir de vous annoncer que nos 3 régions de protection civile à savoir Lausanne-Est, Lavaux et Oron ne forment désormais plus qu'une entité celle de l'Organisation de protection civile du District de Lavaux-Oron. Les statuts ont été validés par le Conseil d'Etat et les membres, tant du CoDir que du Conseil intercommunal, ont été assermentés par M. le Préfet Daniel Flotron lors de l'assemblée constitutive qui s'est tenue le jeudi 15 juin à Forel. Pour mémoire, le CoDir est composé de 9 membres, (3 membres issus chacun des 3 anciennes régions). Votre serviteur, ainsi que MM. Chevallaz, élu président du CoDir (Pully) et Fontannaz (Paudex) y siègeront aux côtés des 6 autres membres issus des municipalités des 14 autres communes du district.

Le Conseil intercommunal comprend quant à lui deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, et un délégué du législatif. Pour Belmont, il s'agit de Madame Claudine Gygi, déléguée du CC et de notre Syndic M. Muheim, délégué de la Municipalité. Je ne manquerai pas de vous tenir informés, lors de notre prochain conseil, de l'avancée de la mise en place de la nouvelle région ORPC.



Vin communal

Comme vous avez pu le lire dans le rapport de gestion, 2017 est une année de faible quantité pour le chasselas, mais d'une magnifique qualité, avec des notes très fruitées en bouche.

Concernant la quantité, les gelées d'avril ont touché principalement nos pieds en gobelets, plus fragiles, et dès lors le stock de blanc 2017 n'est que de 750 bouteilles, qui portent toutes le label Terravin ! Nous avons été dans ce cas de figure avec le blanc 2015 (vendu en 2016) où nous avons reçus 773 bouteilles, suite à une année chaude et sèche, avec également la problématique de jeunes vignes replantées qui ne produisaient pas encore.

En revanche, pas d'inquiétude pour notre assemblage rouge 2016 que nous venons de recevoir : ce ne sont pas moins de 1'152 bouteilles qui nous ont été livrées. Vous aurez l'occasion de pouvoir déguster ces nouveaux millésimes lors de l'apéritif et durant la soirée.

Notre production reste confidentielle, la vocation première du vin communal est d'être servi en vin d'honneur lors de nos diverses manifestations, séances et rencontres intercommunales, ainsi que lors des soirées de nos sociétés locales. C'est également un excellent ambassadeur pour notre commune, un outil de communication. Comme évoqué dans le rapport de gestion 2017, les besoins communaux sont d'environ 1'000 bouteilles dont approximativement 60% de blanc. Au vu du manco en blanc cette année, la Municipalité a décidé, pour l'heure, de mettre en vente uniquement des cartons mixtes, 3 blancs et 3 rouges au prix de Fr. 80.- le carton. Le carton de 6 bt de rouge est, quant à lui, au prix de Fr. 90.-. Comme il a également été fait mention dans le rapport de gestion 2017, les prix en vigueur sont à nouveau ceux pratiqués avant les promotions exceptionnelles de ces deux dernières années, soit Fr. 15.- le rouge et Fr. 12.- le blanc. Avis aux amateurs !

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner-Meylan, municipale



Chantal Dupertuis

Affaires sociales - Culture - Jeunesse (y.c. UAPE, transports scolaires) - **Paroisses - Bâtiments communaux** (Temple, Espace Cancoires + Burenos, UAPE et Collège) - **Domaines et Forêts**

Ecoles et parascolaire

La Direction de l'Etablissement Pully-Paudex-Belmont nous a informés de la fermeture d'une classe 1 P pour la prochaine rentrée scolaire.

Cependant, ce n'est pas cette fermeture qui va diminuer la prise en charge parascolaire. En effet, sur les 210 enfants scolarisés de la 1P à la 6P, 109 sont déjà inscrits en UAPE.

Quant au réfectoire, les dossiers sont en cours de traitement et, à ce jour, une septantaine d'inscriptions est comptabilisée.

Bien entendu ces chiffres sont susceptibles de changer car les parents ont jusqu'à fin août pour confirmer ces inscriptions, ceci en fonction des horaires de cours, principalement pour les 7 et 8P.



Rives et cours d'eau

Suite aux intempéries de l'hiver dernier, des dégâts sur les enrochements des rives de la Paudèze ont été constatés sur le DP 11, parcelle 620, qui se situe en amont du pont reliant Belmont à Pully, au chemin du Stand. Les travaux effectués, pour un montant de Fr. 24'502.15 seront subventionnés à hauteur de 62% par la DGE Eau, sur présentation de la facture finale et de la confirmation de paiement.

D'autre part, des travaux de coupe sécuritaire et sanitaire effectués en parallèle, pour un montant de Fr. 12'708.60, ont été payés par la commune et seront intégralement remboursés par le canton, propriétaire de la parcelle 151.

Une remarque personnelle : je trouve étonnant que la commune soit obligée de faire la « Banque » mais c'est comme ça !



Journée « Coup de balai »

Samedi 2 juin, sous un soleil radieux, une soixantaine de personnes (enfants et adultes) s'est retrouvée aux Bas-Monts pour participer au nettoyage des forêts et sentiers du haut de la commune. Cette action « Coup de balai », conjointement organisée par la commune et la Société de développement, a eu un succès inattendu.

Après l'accueil café-croissants, offert par la SD, les participants, répartis en 4 groupes et munis de gants et de sacs poubelle, sont partis en balade.

Dès 11h, les boissons apéritives, offertes par la commune, attendaient les participants au refuge de Malatête. Quant au « solide » offert par la SD, il devait être retrouvé, sous forme de chasse au trésor, dans la forêt environnante.

Cette matinée s'est achevée avec la distribution de 2 rouleaux de sacs taxés, récompensant l'objet le plus insolite. Le 1er, un adulte très content, le 2ème, un enfant un peu moins... !

A l'unanimité des participants, il faudra reconduire cette activité l'année prochaine ; par contre un peu plus tôt dans la saison, avant que les herbes ne soient trop hautes.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un bel été

Chantal Dupertuis, municipale.



Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

RC 773

Les gros travaux se sont terminés avec la pose du revêtement définitif sur l'ensemble de la traversée du village durant le week-end du 26-27 mai. Ces travaux se sont déroulés dans d'excellentes conditions, tant au niveau météorologique que celui du respect des contraintes imposées au déplacement des habitants. Les premiers retours sur l'efficacité phonique de ce revêtement s'avèrent positifs.

Les travaux de marquage de la signalisation horizontale, ainsi que la mise en place de la signalisation verticale, s'exécuteront dans la semaine du 9 juillet, soit la 1ère semaine des vacances scolaires. L'exécution de la signalisation horizontale s'effectuera partiellement de nuit afin de perturber le moins possible la circulation.

La signalisation a fait l'objet d'une séance avec les services spécialisés de la Direction générale de la mobilité et des routes. Sur recommandation des spécialistes de la mobilité douce, la bande cyclable envisagée dans le sens Lausanne – Lutry ne sera pas tracée. Les raisons ayant conduit à cette décision sont :

- une largeur de chaussée insuffisante pour inscrire les 2 pistes de circulation et la bande cyclable en traversée du village ;
- une bande cyclable inscrite dans la piste de roulement des véhicules conduit à une mise en danger plus importante pour les cyclistes ;
- la chaussée entre Pully et Belmont, à travers la forêt, ne permet pas l'inscription d'une bande cyclable. Le projet de correction et d'aménagement de la RC 773 entre Belmont et la Croix-sur-Lutry ne permet pas d'y inclure une bande cyclable.

La pose des dernières parois anti-bruit dans le secteur du chemin des Pralets s'effectuera dans la période fin août – septembre.



Aménagement point de vue

Un point de vue sera aménagé à l'angle Chemin de la Cure / RC 773, à l'emplacement de l'actuel écusson. Cet aménagement permettra d'y faire une halte et de disposer d'un point de vue dégagé sur le sud du lac Léman.

Cette réalisation sera subventionnée d'une part par la « Société coopérative des espaces verts de la région lausannoise » (SOCOSEV) et d'autre part « Promotion Pully Paudex Belmont » (PPBL). La commune prend en charge les travaux de réalisation de bancs effectués par le personnel communal.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, municipal

Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme)

Plan général d'affectation

Suite à l'approbation par la Confédération, le 31 janvier 2018, de la 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal, une ultime relecture de notre PGA a été faite.

Puis, le 28 mai dernier, une délégation municipale composée de M. Muheim et de moi-même, accompagnée de M. Gamboni, chef du service technique et de notre mandataire Urbaplan, s'est rendue au SDT (Service du développement territorial) pour y déposer, en main propre, notre plan général d'affectation.

Une discussion sur ses principaux aspects a déjà permis de clarifier quelques points.

Pour exemple, la zone de Chatruffe, que nous pensions dédier à une zone mixte (activités, activités sportives et logement) ne pourra pas être acceptée telle quelle. En effet, comme une partie de cette zone sera utilisée par l'OFROU (Office fédéral des routes) pendant la durée des travaux sur l'autoroute, la disponibilité des terrains à 15 ans n'est pas garantie et le type de zone n'est pas adéquat. Par conséquent, une modification à ce sujet devra être faite pour la version finale de notre PGA.

De même, une précision devra être apportée au PGA, car la révision de la LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) a introduit un nouvel article pour une taxe sur la plus-value. En effet, tout terrain, bénéficiant d'un classement en zone à bâtir, d'un changement d'affectation (augmentation de la constructibilité par exemple), d'une autorisation pour des constructions non conformes à la zone, hors zone à bâtir, se verra frappé d'un prélèvement de 20% de la plus-value engendrée par cette modification de statut.

La taxation se ferait au moment du classement ou de l'autorisation et serait due par le ou les propriétaires au moment de l'obtention d'un permis de construire ou d'une vente.

Nous gardons ce dernier paragraphe au conditionnel car le SDT a l'intention d'envoyer aux communes une marche à suivre pour l'application de cette directive et à notre connaissance, le délai et le mode de perception ne sont pas encore 100% définis.

Nous attendons maintenant le retour du SDT et vous tiendrons au courant de l'avancée de ce dossier.

Je vous remercie de votre attention

Catherine Schiesser, municipale.